

avons constaté, par la suite, que nous blâmions injustement le secrétaire d'État, puisque l'ordre était venu du bureau du premier ministre. C'était une autre preuve du mépris hautain du gouvernement en ce qui concerne la tradition.

Le premier ministre a déclaré plus loin, dans ce même discours:

De plus en plus, on s'inquiète un peu partout au Canada et ailleurs de ce que les techniques gouvernementales traditionnelles sont incapables à faire face convenablement et à temps aux besoins changeants de la société... Cette session-ci, la Chambre nous offre une occasion qui pourrait ne pas se représenter. C'est l'occasion de prouver aux Canadiens, y compris à nous-mêmes, que le régime parlementaire de gouvernement est capable non seulement de répondre aux exigences de notre ère complexe, mais encore plus capable de le faire que tout autre régime.

C'est sans doute en prévision de cela que le premier ministre et ses adjoints veulent obtenir ces pouvoirs.

On a fait grand cas des débats des années précédentes mais on n'a pas lu les discours. Je connais la valeur d'un débat énergique de la part de l'opposition. J'ai siégé des deux côtés de la Chambre. A l'époque où j'étais premier ministre, nous avons présenté une fois une mesure législative qui nous semblait excellente, pour nous rendre compte après que trois ou quatre l'eurent examinée, qu'il y avait quelque chose qui clochait. Pas de bonnes mesures législatives sans débat et le gouvernement veut apparemment que nous ne disposions que de quatre jours de débat en tout, répartis sur une période de dix jours. Voilà ce que veut le gouvernement.

Les prophètes autodésignés de la radio, de la télévision et de la presse disent que ce n'est pas une affaire très importante. Ils parlent d'un pourcentage de cas d'à peine 1 p. 100. J'ai lu avec intérêt les articles de M. Weasel—Westell, je vous demande pardon. C'était un lapsus. Mais lui et d'autres de son acabit ont certainement fureté ici et là pour rédiger un panégyrique sur ce qui s'est passé ici. Ils ont dit en fait à l'opposition: «Ce que vous faites? Vous nous ennuyez». Des gens pareils doivent s'ennuyer facilement parce qu'on les voit rarement à la tribune.

Le gouvernement actuel a voulu fouler aux pieds les droits de l'opposition. L'honorable préopinant aurait dû offrir son remède au gouvernement. Après tout, c'est le gouvernement qui est tout-puissant. D'après le premier ministre, il s'agit d'une obstruction stupide. Le gouvernement ne peut pas reculer. Il s'est empêtré dans la toile qu'il avait tissée et il doit sauver les apparences. Le chef de l'opposition a dit que tant que l'article 75c du Règlement resterait, nous y résisterions.

Des voix: Bravo.

M. Crouse: C'est clair et net.

Le très hon. M. Diefenbaker: Même si le président du Conseil privé peut intimider les députés libéraux, il ne pourra pas nous intimider.

L'hon. M. Lamberg: Il s'y efforce.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous n'y parviendrez pas. Je veux être juste envers le président du Conseil privé. A l'occasion seulement, il se rend en pèlerinage jusqu'aux premières banquettes pour dire à la nation qu'il n'a pas dit ce qu'on prétend qu'il a dit. Chaque jour des ministres traitent notre Assemblée avec mépris, faisant fi des questions posées ou y répondant cavalièrement. Parfois, lorsqu'ils sont pris et embarrassés, ils sortent en toute hâte et dans le vestibule du Parlement ils racontent aux Canadiens ce qu'ils n'ont pas dit.

• (4.20 p.m.)

Le gouvernement tourne cette institution en ridicule. Mais il s'en moque. Le tyran n'a pas de conscience. Les députés d'en face veulent faire passer cette mesure, mais maintenant ils se trouvent pris.

Certains députés qui m'entourent croyaient que tout irait bien au cours de cette législature, qu'on créerait des comités semblables à ceux des États-Unis, où le sectarisme politique n'existe pas toujours. Mais sous notre régime, on s'est aperçu que ce n'était pas possible. Si des libéraux allaient à l'encontre des vœux du gouvernement à un comité, ce serait un vote de défiance. Cela ne peut se produire dans les comités américains.

J'ai été particulièrement frappé par ce qu'a dit hier l'un des députés de la Nouvelle-Écosse. Quand on a parlé de collaboration, il a dit qu'il y en avait trop eu, que nous avions gâté le gouvernement. J'ai dit à des députés que s'ils accordaient des pouvoirs aux vis-à-vis, ceux-ci en abuseraient. Si l'on conclut une entente avec le gouvernement, il se sert de ce compromis pour mettre à nu l'opposition et la déflorer. C'est ce qu'on a appris avec les années.

Les jeunes députés de l'arrière-ban de l'autre côté rient de mes remarques; je m'en réjouis, car c'est à peu près leur seule contribution au débat. Il y a dans la Chambre plus de jeunes députés pourvus d'aptitudes qu'il peut s'en trouver dans maints parlements. Je lis leurs discours, et je pourrais me reporter à deux en particulier qui ont été prononcés par